

N° 26

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :
PROJET DE DM N°2
DU BUDGET
ANNEXE
ASSAINISSEMENT
2021

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012_CC_D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : GOUTTEFARDE Valéry

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2021,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget annexe assainissement, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de DM n°2 du budget assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 884 000 € € avec notamment :

- Ajustement des recettes de redevances assainissement de Savigneux et St Just St Rambert 2020 (non rattachées) pour 985 000 €
- Diminution de crédit au chapitre 011 de 100 000 €
- Complément d'inscription au chapitre 014 relatifs à la redevance modernisation de réseaux 2021 (suite à la convention sur les modalités de reversement avec l'Agence de l'Eau) pour 391 000 €
- Complément de crédits au chapitre 67 (annulations de titres sur exercices antérieurs) pour 100 000 €
- L'inscription au chapitre 66 des crédits relatifs aux indemnités de remboursement anticipé d'emprunt pour 899 000 €
- Inscription en recettes au chapitre 042 des crédits relatifs à l'étalement des charges liées aux indemnités de remboursement anticipé d'emprunt pour 899 000 €
- Inscription en dépenses au chapitre 042 de l'amortissement de la charge des IRA 2021 pour 70 000 €
- Une augmentation du virement à la section investissement de 524 000 €

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°2 du budget assainissement s'équilibre à hauteur de 5 485 000 € € avec les ajustements suivants :

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement de 524 000 €
- Ajustements de crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes relatifs aux remboursements des avances forfaitaires pour 300 000 €
- Constatation de la charge à répartir des IRA 2021 au chapitre 040 pour 899 000 €
- Inscription en recettes au chapitre 040 de l'amortissement de la charge des IRA 2021 pour 70 000 €
- Inscription du capital restant dû des emprunts renégociés pour 3 692 000 € ainsi que de l'emprunt renégocié pour 4 591 000 € en recettes (montant de l'emprunt d'équilibre inchangé)

DM n°2 - Budget Annexe Assainissement Loire Forez 2021
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
		Reversements redevances assainissement ST Just et Savigneux 2020 non rattachés		
70611	70	Redevance assainissement collectif		985 000
		Ajustement de crédit au chapitre 011		
611	011	Contrats de prestations de services	-100 000	
		Complément d'inscription au chapitre 014		
706129	014	Redevance modernisation réseaux 2021 (suite convention modalités de reversement avec AELB)	391 000	
		Ajustement des prévisions budgétaires au chapitre 67		
673	67	Annulations de titres sur exercice antérieur	100 000	
		Renégociation d'emprunt		
6688	66	Indemnités de remboursement anticipé	899 000	
		Constatation charge à répartir au titre des IRA 2021		
796	042	Transfert de charges financières		899 000
		Amortissement de la charge financière des IRA pour l'année 2021		
6865	042	Dotation aux amortissements des charges financières à étaler	70 000	
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement		
023	023	Virement à la section d'investissement	524 000	
TOTAL			1 884 000	1 884 000

0,00

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
021	021	Virement de la section de fonctionnement		524 000
020	020	Dépenses imprévues d'investissement	594 000	
		Ajustement des crédits au chapitre 041		
2315	041	Remboursement d'avances forfaitaire	300 000	
238	041	Remboursement d'avances forfaitaire		300 000
		Constatation charge à répartir au titre des IRA 2021		
4817	040	Charges constatées d'avance	899 000	
		Amortissement de la charge financière des IRA pour l'année 2021		
4817	040	Amortissement des charges financières		70 000
		Inscriptions de crédits pour opération de réaménagement dette Crédit Agricole (montant emprunt équilibre inchangé à 11 847 419 €)		
1641	16	Emprunts en euros	3 692 000	
1641	16	Emprunts en euros		4 591 000
TOTAL			5 485 000	5 485 000

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°2 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services

